

Le Jour, 1952
28 juin 1952

FINANCES PUBLIQUES

**RENTE 3,5 %
A CAPITAL GARANTI**
*

**Votre or échappe à l'impôt !
Vous n'en paierez pas davantage
avec la nouvelle rente.**

Telle est, pour son emprunt en cours, la publicité OFFICIELLE de la France.

On la trouve sur tous les journaux et sur tous les murs.

Quelle leçon pour les Libanais ! Et quelle justification !

La monnaie fondante ayant tout ruiné, les Français se sont aperçus qu'il fallait reconstruire l'Etat ; car le patrimoine national n'était plus que dévastation et décombres.

A quel palier de désastre est tombée la Bourse de Paris par rapport aux prix de naguère, on le sait. La valeur dérisoire des immeubles à loyers anciens, les Français s'en affligent.

« En sauvant la monnaie, a dit le Président du Conseil, ministre des Finances, on sauve tout » ; c'est-à-dire, en sauvant l'instrument de l'épargne et en reconnaissant la valeur REELLE des choses.

Les bilans où le capital disparaît avec les dévaluations, **c'est la pire forme d'impôt sur le capital.** Et cela a conduit le Fisc aux dernières extravagances.

Le droit des entreprises à la réévaluation, après une perte de substance de la monnaie est, on doit l'affirmer, **un droit naturel.** Pour n'avoir pas admis cela, pour avoir ajouté aux fictions les illusions, la France a abîmé une des économies les mieux portantes du monde.

Pour que l'épargne se reconstitue et pour que l'épargnant ait la foi, Monsieur Pinay a décidé, avec l'amnistie fiscale, l'oublie du passé ; et qu'il fallait renoncer en matière de fiscalité à ce qui conduit fatalement à l'inquisition et à la persécution.

La raison profonde de cette attitude, c'est la nature même du Français et c'est la nature des choses. Il faudrait en dire beaucoup plus du Libanais.

Car, les Finances publiques, comme la fiscalité, avant d'être une question de chiffres, relèvent de la psychologie.

On ne transforme pas en matière financière et fiscale la psychologie d'un peuple. On fait évoluer ce peuple, **on ne le change pas.**

Nous l'avons souvent écrit : les lois fiscales trop sévères sont l'équivalent d'un monopole fructueux en faveur de ceux qui les violent, tandis que, par ces mêmes lois, les citoyens « vertueux », soumis tacitement à une concurrence déloyale qui les écrase, sont, avec le temps, condamnés à périr.

Le sens de la leçon française, c'est que l'Etat ne peut emprunter que s'il s'engage à rembourser en bonne monnaie ce qu'il a reçu, ET S'IL TIENT PAROLE. « Chat échaudé, craint l'eau froide ». L'emprunt de M. Pinay eut reçu un meilleur accueil encore sans les malheurs du passé.

Cela veut dire que l'Etat, pour retrouver son crédit perdu, doit ajouter à des méthodes saines une bonne renommée. Et la bonne renommée ne se fait pas en un jour.

« VOTRE OR ECHAPPE A L'IMPOT », dit la publicité officielle. Cela n'implique-t-il pas un encouragement à ne mettre aucune richesse visible sous les yeux du Fisc **si l'ont ne veut pas être massacré ?**

A ce résultat paradoxal, conduit une fiscalité inhumaine.

Les systèmes fiscaux des pays du Nord ne sauraient être ceux des pays chauds ; ni l'appétit pour les emprunts publics.

En matière de finances publiques et à l'usage des pays méditerranéens, il y aurait toute une doctrine nouvelle, fiscale et financière, à construire.

L'impôt direct, s'il n'est pas très modéré, restera illusoire et redoutable en Orient tant que les religions ne l'imposeront pas, toutes, sous peine de péché mortel.